ONTARIO

Cour supérieure de justice

Demande du défendeur

Formule 10A Règl. de l'Ont. : 258/98

Cour des petites créances de

N° de la demande

[SCEAU]

Adresse

Numéro de téléphone

Demandeur dans la demande du défendeur n° 1

☐ Le ou les demandeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe.

☐ Moins de 18 ans.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	
Représentant(e)		N° du Barreau de l'Ontario
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

Défendeur dans la demande du défendeur n° 1

☐ Le ou les défendeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe.

☐ Moins de 18 ans.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	
Représentant(e)		N° du Barreau de l'Ontario
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

Court forms are available in English and French at www.ontariocourtforms.on.ca. Visit this site for information about accessible formats.

N° de la demande

MOTIFS DE LA DEMANDE ET PRÉCISIONS

Expliquez ce qui s'est passé, en précisant où et quand. Ensuite indiquez la somme d'argent que vous demandez ou les biens dont vous demandez la restitution, explication à l'appui.

Si vous vous appuyez sur des documents, vous **DEVEZ** en annexer des copies à la demande. Si une preuve est perdue ou n'est pas disponible, vous **DEVEZ** expliquer pourquoi elle n'est pas annexée.

Que s'est-il passé?
Où?
Quand?

Suite à la page suivante

N° de la demande

Combien? ..... $
(Somme demandée)

☐ **DES FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES SONT ANNEXÉES EN RAISON DU MANQUE D'ESPACE.**

Le demandeur dans la demande du défendeur demande aussi des intérêts antérieurs au jugement à compter du ..... **conformément à :**
(Date)

(Cochez une seule case)

☐ **la *Loi sur les tribunaux judiciaires***

☐ **un accord au taux de** ..... **% par an**

et des intérêts postérieurs au jugement, ainsi que les dépens.

Fait le : ..... 20 .....

_____
(Signature du demandeur/de la demanderesse ou du/de la représentant(e))

Délivré le : ..... 20 .....

_____
(Signature du greffier)

AVERTISSEMENT AU DÉFENDEUR DANS LA DEMANDE DU DÉFENDEUR :	**SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS DE DÉFENSE** (formule 9A) et une preuve de signification (**soit** un Affidavit de signification (formule 8A) **soit** un Certificat de signification de l'avocat ou du parajuriste (formule 8B)) auprès du tribunal au plus tard vingt (20) jours civils après avoir reçu signification de la présente demande du défendeur, un jugement peut être obtenu par suite de cette demande sans préavis et être exécuté contre vous. Vous pouvez obtenir les formules et la documentation à l'usage du client à la Cour des petites créances et sur le site Web suivant : www.ontariocourtforms.on.ca.

Pour de l'information sur l'accessibilité des services offerts par le tribunal aux personnes ayant des besoins reliés à un handicap, composez :

Téléphone : 416 326-2220 / 1 800 518-7901 ATS : 416 326-4012 / 1 877 425-0575

Instructions pour présenter une demande du défendeur

Vous pouvez déposer votre demande du défendeur en ligne. Veuillez consulter : https://www.ontario.ca/fr/page/depot-electronique-dune-demande-la-cour-des-petites-creances.

En tant que défendeur, vous pouvez également présenter votre propre demande contre le demandeur ou quelqu'un d'autre. C'est ce qui s'appelle la **demande du défendeur**. Par exemple, le demandeur vous doit peut-être de l'argent. Ou vous croyez peut-être qu'une autre personne est responsable de la perte du demandeur et que celle-ci devrait payer. Pour présenter votre demande contre le demandeur ou une autre partie, vous devez suivre les étapes suivantes :

Étape 1 : REMPLISSEZ la formule **Demande du défendeur**. Vous êtes le «demandeur dans la demande du défendeur». Expliquez ce qui s'est passé en détail. Précisez les dates et les lieux. Indiquez la somme d'argent demandée ou les biens dont vous demandez la restitution. Joignez des copies des documents à l'appui de votre cause. Par exemple, des contrats, des factures de réparation et des photographies des biens endommagés. Si vous voulez des intérêts sur la somme demandée, demandez-les sur la formule de demande. Si vous et le défendeur avez conclu un contrat fixant un taux d'intérêt annuel, utilisez ce taux. Sinon, demandez le taux d'intérêt visé par la Loi sur les tribunaux judiciaires qui est affiché sur le site Web du ministère du Procureur général à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/renseignements-et-ressources-en-matiere-de-droit-civil.

S'il y a plus d'un demandeur ou d'un défendeur, rem-plissez la formule **Parties additionnelles** (formule 1A) que vous placerez après la première page de votre formule de demande du défendeur. Vous pouvez obtenir la formule sur les parties additionnelles au greffe ou sur le site Web suivant : www.ontariocourtforms.on.ca.

Étape 2 : DÉPOSEZ la formule de demande du défendeur et les documents qui s'y rapportent en ligne ou en les apportant ou les envoyant par la poste au greffe où la demande du demandeur a été déposée. Vous devez déposer votre demande au plus tard 20 jours après avoir déposé votre défense, à moins que vous n'ayez l'autorisation du tribunal. Des frais de dépôt sont exigés. Le greffier vous rendra une copie cachetée de la formule de demande du défendeur et les documents.

Étape 3 — SIGNIFIEZ la demande du défendeur. Vous devez remettre une copie de la demande du défendeur déposée et de vos documents à chacune des personnes contre qui vous présentez votre demande. C'est ce qui s'appelle « signifier » votre demande. Il existe des règles sur la façon de signifier. Consultez le **« Guide des procédures devant la cour des petites créances – Signifier des documents »** de la Cour des petites créances au greffe ou en ligne à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/renseignements-et-ressources-en-matiere-de-droit-civil. Chaque partie aura 20 jours pour déposer une défense à votre demande après l'avoir reçue.

NE DÉPOSEZ PAS LA PRÉSENTE PAGE.